

	Championnat Seniors Bourgogne Franche-Comté : Règlement	Adoption : 03/04/2024 Entrée en vigueur : 03/04/2024 Validité : permanente Nombre de pages : 4
5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion		

Article 1 : Juge Arbitre / Autorisation

La compétition est placée sous l'autorité du Juge-Arbitre Sébastien COUVAL et de son adjoint Sophie Cuenot.

Et est organisé par la ligue de Bourgogne Franche Comté et l'Amicale Laïque Héricourt les 14 et 15 juin 2024

Le GEO principal est Guillaume TETARD.

Elle aura lieu aux gymnases : Champ de Foire, rue Pierre Beregovoy, 70400 HERICOURT (7 terrains) et Halle des sports Marcel Cerdan, rue Pierre Mendes France, 70400 HERICOURT (7 terrains).

Le numéro d'autorisation est : **24048221**

Article 2 : Joueurs concernés

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs à partir de la catégorie 'minime' licenciés dans un club dans la ligue Bourgogne Franche Comté affilié à la Fédération Française de Badminton pourvu qu'ils soient en possession d'une licence à la date du 29/05/2025.

Article 3 : Frais d'inscription

Le montant d'inscription s'élève à 12€ pour un tableau, 18€ pour 2 tableaux et 24€ pour 3 tableaux. Les inscriptions seront à payer directement à la Ligue après facturation auprès des clubs.

Article 4 : Les matchs

La compétition se jouera selon les règles et recommandations éditées par la FFBad et le présent règlement. Toute contestation sera examinée par les juges-arbitres dont les décisions sont sans appel. Les matchs se dérouleront en auto arbitrage et seront disputés au meilleur des 3 sets de 21 points.

Article 5 : Inscriptions / Qualifications

La date limite d'inscriptions est le 29/05/2025.

Celles-ci ne se feront que sur BADNET via le club.

Places disponibles :

Simple Dame	48 joueurs
Simple Homme	48 joueurs
Double Dame	40 paires
Double Homme	40 paires
Double Mixte	48 paires

Au-delà, une liste d'attente sera mise en place en prenant le CPPH comme critère principal de sélection.

Seules les paires déjà constituées sont prises en compte.

Les joueurs inscrits se retrouvant orphelins suite au forfait de leur partenaires ne seront pas prioritaires sur les paires complète en liste d'attente.

Le classement et le CPPH pris en compte seront ceux du 29/05/2025.

Le tirage au sort aura lieu le 30/05/2025

Les tableaux seront définis par séries au CPPH en intégrant tous les champions des Comités Départementaux inscrits aux BOFC des 3 séries les plus hautes de chaque comité par discipline.

Article 6 : Forfaits

Tout forfait après la date d'envoi des premières convocations devra être justifié sur place auprès du JA ou via BADNET ou par mail (justificatif en PJ) à la ligue de Bourgogne Franche-Comté dans les 5 jours suivant la compétition à l'adresse clot@lbfcbad.fr sous peine d'une suspension de toute compétition de 2 mois.

Sur place, tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom pourra être déclaré forfait par le juge arbitre passé un délai de 5 minutes. Tout joueur encore en course désireux de quitter la salle ne le pourra qu'avec l'accord du juge-arbitre et devra revenir à l'heure convenue.

Article 7 : Volants

Les volants utilisés sont à la charge des joueurs à part égale. En cas de litige, les volants utilisés seront les volants officiels : SPIN GOLD vendus dans la salle. Le volant plume est obligatoire.

Article 8 : Match en préparation, temps de prise de contact et de repos

A l'annonce d'un match '*en préparation*', les adversaires doivent se présenter à la Table de marque / au point de rassemblement pour attendre qu'un terrain se libère.

Dès l'arrivée sur le terrain, les joueurs devront tester les volants et auront 3 minutes de prise de contact avec le terrain, test compris.

Le temps de repos auquel un joueur a droit entre deux matches est au minimum de 20 minutes. Ce temps de repos s'étend entre la fin du match précédent (dernier échange) et le début effectif du second (premier échange). Ce temps peut être réduit avec l'accord des joueurs concernés pour le bon déroulement de la compétition.

Il est rappelé que le temps de repos est au maximum de 60 secondes à la pause à 11 points et de 120 secondes entre les sets.

A la fin de leur match, les adversaires donneront le résultat à la table de marque : (tablettes, ardoises, feuilles de scores)

Article 9 : La salle

Champ de Foire : Tout volant touchant structure ou filin sera faute au service et en jeu.

Marcel Cerdan : Tout volant touchant les filins sera let tout le temps, tout volant touchant une structure sera deux fois let au service et faute en jeu.

L'accès à l'aire de jeu est exclusivement réservé aux joueurs appelés à y jouer et à leurs conseillers, au Juge Arbitre et aux arbitres et aux membres du Comité d'Organisation.

Article 10 : Les tableaux

Les tableaux de Mixte auront lieu le Samedi en intégralité.

Les tableaux de Doubles auront lieu le Dimanche en intégralité.

Les tableaux de Simple auront lieu le Samedi et le Dimanche.

Les phases qualificatives du Simple (quart de finale inclus) auront lieu le Samedi.

Les phases finales du Simple auront lieu le Dimanche.

A noter que la règle du x16 ne s'applique pas pour un championnat.

Les phases préliminaires se dérouleront par poules avec 2 sortants.

L'organisation se réserve toutefois le droit de toute modification du format des Séries pour le bon déroulement de la compétition.

Le comité d'organisation, en accord avec le juge-arbitre, se réserve le droit de modifier les poules (et/ou) les tableaux de sortie de poule si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Article 11 : Arbitrage

La compétition se déroule en auto-arbitrage. En cas de désaccord un arbitre ou un scoreur pourra être désigné par le JA dans la mesure du possible.

Article 12 : Conseillers

Le coaching permanent est admis, 2 conseillers sont autorisés par demi-terrain, ceux-ci ne doivent pas parler lorsque le volant est en jeu, ni utiliser de matériel électronique ni avoir de nourriture durant tout le match. Seule une bouteille d'eau fermée leur est autorisée. Une tenue correcte (jogging / chaussures fermées) est requise pour les conseillers (code de conduite des conseillers).

Article 13 : Matériel

Les joueurs doivent se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants et tous les

accessoires nécessaires à leur match (raquettes, bouteilles, serviettes). Ils peuvent quitter le terrain lors des arrêts de jeu mais doivent être revenus à la fin de ceux-ci.

Article 14 : Échéancier

L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation annoncée sur le programme du tournoi. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi.

Un match pourra être avancé de 60 minutes au maximum par rapport à son heure théorique notée sur l'échéancier.

Article 15 : Récompenses

Les demi-finalistes, finalistes et vainqueurs de chaque tableau seront récompensés à l'issue de chaque journée lors d'une remise des récompenses.

Article 16 : Tenues

Il est précisé que la tenue des joueurs est libre, dans la mesure des limites fixées par la fédération. Seul le JA décide de la correction ou non des tenues.

Article 17 : Doping

Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites devra la signaler à son arrivée au JA et justifier de leur usage par un certificat médical.

Tout joueur désigné devra se plier à un éventuel contrôle anti dopage.

Article 18 : Responsabilité

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre incident.

Article 19 : Engagement

L'inscription à la compétition vaut acceptation du présent règlement.

Bons matches à toutes et tous !

